

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 12 - 18

Séance du 13 décembre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 7

Absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le treize décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
SAOUT, VALENTIN.

**MOTION POUR LE MAINTIEN
DE L'EXERCICE
DE LA COMPETENCE
« PROMOTION
DU TOURISME DONT
LA CREATION D'OFFICES
DE TOURISME »
PAR LA COMMUNE**

Etaient représentés :

Adjoints : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame
Pascale GUIROU-NOUYRIGAT), Monsieur Frédéric HERBAUT
(procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Patrice
CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Par délibération en date du 26 septembre 2016, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a décidé d'intégrer dans ses statuts l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Lors de cette même séance, elle a décidé de conserver les Offices de Tourisme des stations classées de Sanary sur Mer, Bandol et Saint Cyr sur Mer en les transformant en Offices de Tourisme intercommunaux à vocation territoriale communale. Elle a enfin prévu de confier aux trois Communes, par convention, la gestion de ces Offices de Tourisme.

Le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dont la promulgation est prévue avant le 31 décembre 2016, prévoit en son article 18 que les Communes touristiques érigées en Stations classées de Tourisme et ayant engagé avant le 1^{er} janvier 2017 une démarche de classement, peuvent décider, par délibération prise avant cette date, de conserver l'exercice de la compétence promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme.

Considérant le statut de la Commune de Saint Cyr sur Mer, érigée en Commune touristique par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2014.

Vu le décret du 18 décembre 2002 portant classement de la Commune comme station balnéaire et de tourisme jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016 par laquelle le Conseil Municipal sollicite le classement de la Commune en Station de Tourisme.

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant classement de l'Office de Tourisme de Saint Cyr sur Mer en catégorie 1,

Vu le courrier du 24 novembre 2016 de la Préfecture du Var confirmant la complétude du dossier de demande de classement en station de tourisme de la Commune, à compter du 23 novembre 2016,

Il est proposé à l'Assemblée de déclarer s'engager à conserver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme » au moyen d'une délibération à intervenir dès promulgation de la loi susvisée.

Le Conseil Municipal, par :

31 Voix POUR

1 ABSTENTION

(Monsieur Dominique OLIVIER)

Adopte l'exposé qui précède,

S'engage à conserver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme » au moyen d'une délibération à intervenir dès promulgation de la loi susvisée.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY